



Au fronton du communiqué du conseil électoral d'Elecam ,il en ressort que le directeur général d'Elecam est dans les sales draps de fautes lourdes .

Ainsi ,ce vendredi, après exploitation minutieuse des rapports de ses membres établis à l'issue des missions dans les démembrements territoriaux et au sein de la diaspora, rapports faisant état d'une situation très peu satisfaisante d'ELECAM au regard du climat délétère marqué par la démotivation généralisée des personnels à la veille des échéances électorales, les membres du Conseil électoral font savoir que, « Compte tenu de la gestion opaque et calamiteuse des ressources humaines, matérielles et financières d' ELECAM par le Directeur général des Élections, compte tenu des absences répétées du Directeur général des Élections aux réunions et sessions statutaires du Conseil électoral visant l'harmonisation en vue d'une meilleure organisation des élections à venir ainsi que l'efficacité de l'institution, et compte tenu de l'impact de tous ces faits sur l'image de marque, la crédibilité et le rayonnement d'ELECAM, les membres du Conseil électoral ont admis à l'unanimité que tous les faits ci-dessus relevés et reprochés au Directeur général des Élections sont constitutifs de faute lourde, conformément aux dispositions de l'article 25 alinéa 2 du Code électoral»

Ainsi, Enow Abrams Egbe et ses pairs ont donc pris une résolution constatant la faute lourde de Monsieur Abdoulaye Babale, Directeur général des Elections. De ce fait, il incombe au chef de l'état d'arbitrer cette affaire.